



AVIS PUBLIC

Concernant la PREMIÈRE année d'application du rôle triennal 2027-2028-2029 Rôle d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Hatley

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Hatley, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2026, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2027; (au plus tard le 30 avril 2027);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur de la MRC de Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à la Municipalité du Canton de Hatley, ce 11 septembre 2026

Gabriel Demers
Directeur général